

CSAM du 29 janvier 2026

Le CSAM du 29 janvier 2026 avait différents points à l'ordre du jour pour avis concernant la mission CITES et des modifications statutaires pour les OPA et les ITPE.

La FSU Écologie a interpellé l'Administration sur le budget imposé par le gouvernement par 49.3 et les restrictions prévues pour notre pôle ministériel. Elle a aussi demandé un CSAM budgétaire exceptionnel en présence des ministres.

Par ailleurs, la FSU Écologie a alerté l'Administration sur le manque de dialogue social de plus en plus complexe dans les services et établissements publics. Elle demande encore une fois de rencontrer la Ministre pour l'alerter sur la nécessité de mesures urgentes en faveur des agent·es du pôle ministériel.

➤ Lire la [déclaration liminaire complète](#)

Les réponses du Secrétaire général ne peuvent nous convenir. En ce qui concerne l'ADEME, le Secrétaire général affirme la nécessité de mener une réflexion pour répondre aux exigences budgétaires de notre pôle ministériel. En revanche, il ne semble pas informé du changement de statut de l'établissement.

Sur l'enquête administrative concernant le recrutement de **Anne Le Strat** comme directrice déléguée au sein de l'OFB, la réponse de la Ministre semble convenir parfaitement au Secrétaire général.

Réforme de l'exercice de la mission CITES

Le CSAM devait se prononcer sur l'arrêté de création de 6 pôles inter-régionaux (PIR) en DREAL pour y concentrer les moyens humains sur la mission CITES, ainsi que sur l'arrêté de restructuration pour les 7 agent·es actuellement sur une mission CITES de plus de 30% en DREAL qui n'accueilleront pas de PIR.

➤ Lire [notre flash CITES du 12 janvier](#)

La FSU s'est opposée au projet de création et de restructuration. Le niveau d'association des personnels et de leurs représentant·es en amont a été largement insuffisant. C'est la politique du fait accompli et du dialogue social fantoche. Il n'y aura plus de mission physiquement présente dans les outre-mer alors que les enjeux de biodiversité et de collaboration avec les services de contrôle y sont forts. Il n'y aura pas de gestion nationale de la mission.

L'Administration ne donne pas la possibilité aux agent·es motivé·es actuellement sur mission CITES inférieure à 30%, en DREAL hors PIR, de se positionner en faveur d'une mobilité. Globalement, la restructuration se fait en perdant des effectifs compétents et expérimentés, parfois proches de la retraite, sans leur permettre de poursuivre cette mission. Le délai de changement de missions reste à cet égard trop réduit bien que porté de 2 à 3 ans. Seul le Cosui assurera la veille RH de la restructuration, dont les engagements ou mesures d'accompagnement par l'Administration seront à retrouver parmi 3 écrits différents : étude d'impact, PV du CSAM et arrêté de restructuration.

La FSU Écologie sera très vigilante sur :

- l'absence de mobilité imposée,
- le respect du délai avant mobilité pour les volontaires,

- la réalisation d'un dialogue attentif entre l'Administration et chaque agent·e pour gérer le pré-positionnement, la mobilité ou les modifications de fiche de poste, quant à l'absence de tension et surcharge pour les effectifs en PIR au regard des 165 000 dossiers à traiter par an.

➤ Lire la [déclaration liminaire complète](#)

Projet de note relative à l'expérimentation sur les mobilités 2026 (pour information)

La FSU Ecologie s'est étonnée que la DGAC et les établissements publics ne soient pas concernés par cette expérimentation. Elle a rappelé que pourtant quelques rappels aux règles élémentaires en matière de mobilité seraient extrêmement utiles.

Elle a aussi dénoncé l'intrusion de certaine direction pour refuser une dérogation dans l'intérêt de l'agent·e alors que celle-celui-ci l'avait obtenu de sa hiérarchie directe !

La FSU Écologie estime que cette expérimentation pourrait permettre des recrutements plus facilement. Toutefois, elle sera vigilante à ce que ces publications de postes mensuelles n'empêchent par exemple les rapprochements de conjoint·es.

➤ Lire la [déclaration liminaire complète](#)

Ouvriers de parcs et ateliers (pour avis)

L'administration a présenté deux projets concernant les OPA notamment sur le sujet de la santé (congés et commissions médicales).

La FSU a estimé que les modifications statutaires proposées par l'administration étaient intéressantes pour les OPA et a voté favorablement.

➤ [Retrouvez les documents de travail](#)

Projet de décret modifiant l'échelonnement indiciaire des élèves ITPE (pour avis)

Depuis des années, les grilles indiciaires des fonctionnaires n'ont pas été réévaluées de manière significative. Les élèves ingénieurs ne font pas exception. D'ailleurs, leur traitement est aujourd'hui en deçà du SMIC. Le décret permettra donc de rattraper le SMIC.

La FSU a voté pour cette revalorisation tout en précisant que c'est une refonte complète des traitements des fonctionnaires qui est nécessaire.

➤ [Retrouvez les documents de travail](#)

FSU Ecologie / Sne-FSU

2 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37